

Améliorer la sécurité économique des femmes au Canada : une perspective provinciale et territoriale

**Soumission présentée par la coprésidente Mari Basiletti,
Coalition nationale des conseils consultatifs provinciaux et territoriaux sur le statut des femmes**

15 mars 2017

Améliorer la sécurité économique des femmes au Canada : une perspective provinciale et territoriale
Soumission présentée au Comité permanent de la condition féminine (FEWO)
par la Coalition des conseils consultatifs provinciaux et territoriaux sur le statut des femmes

« Quand les femmes se portent bien, tout le monde se porte mieux », soulignait Madeleine Kunin, qui résumait en quelques mots simples les conclusions complexes de la Banque mondiale, du Forum économique mondial et des Nations Unies¹. Toutefois, la sécurité et l'émancipation économiques des femmes sont plus que de simples éléments d'une « économie intelligente »; ce sont des droits fondamentaux, et les gouvernements ont la responsabilité d'en assurer le respect.

La présente soumission présente des recommandations visant à réduire le taux d'indigence élevé chez les Canadiennes. Selon les organisations féminines canadiennes, *investir dans l'infrastructure sociale* est la clé de la lutte contre les inégalités économiques.

Les femmes qui sortent de la pauvreté nous disent avoir besoin de services de soutien globaux pour poursuivre leur éducation, leur formation ou leur carrière. Ces services sont particulièrement importants pour celles qui souhaitent réorienter leur carrière (y compris dans des domaines où les femmes sont sous-représentées, ou l'étaient) ou celles qui occupent des postes à temps partiel ou des emplois précaires.

Les services de soutien dont ont besoin les femmes sont liés à l'infrastructure sociale : **soutien à la prestation de soins** (congé parentaux, congé de maternité, prestations pour enfants, services de garde, soins aux personnes âgées et services de répit pour les aidants naturels, notamment); **services de transport** (transports en commun abordables et accessibles, tout particulièrement); **services de soutien à la sécurité personnelle** (élimination de toute forme de violence, de mauvais traitements ou de harcèlement à la maison et au travail). De plus, un logement abordable, accessible et adapté est indispensable à l'obtention d'un revenu stable. Il est essentiel que les améliorations à l'infrastructure physique et sociale tiennent compte des besoins des populations historiquement sous-représentées et éliminent les obstacles qu'elles rencontrent. Les femmes souffrant d'un handicap, les femmes autochtones, les femmes racisées et les femmes trans font notamment partie de ce groupe. Nous recommandons donc que :

- le gouvernement du Canada passe rapidement à l'action pour concrétiser sa promesse électorale d'élaborer un « cadre national pour la garde d'enfants qui réponde aux besoins des familles canadiennes, peu importe où elles vivent », et de collaborer « avec les provinces, territoires et communautés autochtones pour commencer à [se] pencher sur un nouveau Cadre national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants qui permettra aux familles canadiennes de bénéficier de services de garde d'enfants de haute qualité, souples et entièrement inclusifs »;
- dans un monde en constante évolution, le gouvernement du Canada détermine des manières possibles d'accorder des prestations de maternité et des prestations parentales aux femmes et aux hommes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi;
- le gouvernement du Canada continue à élaborer et financer des stratégies et des politiques nationales en matière d'infrastructure sociale (pour le logement, le transport, l'alphabétisation, l'alimentation ou la réduction de la pauvreté) qui tiennent compte des questions de genre et de diversité (ACS+) et de leurs effets sur la pauvreté;
- les stratégies nationales relatives au genre, dont la Stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe et la Commission nationale d'enquête sur les femmes et les filles autochtones

¹ http://www.huffingtonpost.com/madeleine-m-kunin/when-women-do-well-everyo_b_2951166.html .

disparues et assassinées, tiennent aussi compte de la question de la sécurité du revenu dans leurs analyses. Il est particulièrement important pour nous que la sécurité économique des femmes autochtones soit prise en compte comme facteur de la crise des femmes autochtones disparues et assassinées et que les recommandations et les solutions proposées par la Commission nationale d'enquête établissent le lien fondamental entre la sécurité économique des femmes et leur sécurité personnelle. Les effets du patriarcat, de la discrimination et de la colonisation qui limitent les revenus des femmes causent également de profonds préjudices à leur corps et à leur vie.

Il est crucial que les facteurs liés au genre et à la diversité soient pris en compte dans la planification du développement économique du Canada. Les projets de l'industrie des ressources naturelles et de l'industrie extractive font l'objet d'études d'impacts environnementaux et économiques minutieuses, tandis que les répercussions sociales et culturelles commencent à peine à être considérées par notre pays. Pourtant, ces effets peuvent être vécus différemment par les hommes et les femmes. Une communauté dont les industries à prédominance masculine sont en plein essor pourrait ressentir des effets touchant plus durement les femmes. On pourrait notamment constater une augmentation de la violence faite aux femmes, une augmentation de la demande de travailleuses du sexe dans des régions qui ont peu de services pour les soutenir ou une augmentation du nombre de grossesses imprévues dans des familles monoparentales une partie de l'année ou toute l'année. Vu la nature de ces effets, nous recommandons que :

- les plans de développement économique et les projets économiques de l'industrie des ressources et de l'industrie extractive soient soumis à des études d'impacts sociaux et culturels tenant compte des enjeux de genre et de diversité.

L'équité salariale demeure une réalité présente au Canada : une travailleuse à temps complet gagne en moyenne 74 % du salaire d'un homme (statistiques de 2014). Si cet écart a un impact sur le revenu horaire et hebdomadaire des femmes, il a également des répercussions sur les prestations fondées sur le revenu : assurance-emploi, prestations de maternité, prestations parentales et revenu de pension. Travailler dans la fonction publique et parapublique devrait protéger contre l'iniquité salariale, étant donné que ces employeurs ont un rôle et des responsabilités majeurs dans l'implantation de pratiques exemplaires en matière d'équité salariale.

C'est pourquoi nous recommandons que :

- le gouvernement du Canada devienne un modèle et un leader en investissant dans la main-d'œuvre de la fonction publique et qu'il adopte une nouvelle version de la *Loi sur l'équité salariale*, qui aurait plus de mordant.

La présence, la participation, le maintien et la représentation des femmes à des postes de direction économique représentent un intérêt majeur pour nos conseils consultatifs. Malgré les preuves qu'une plus grande diversité et présence des femmes au sein des organismes décisionnaires permettent de prendre des décisions plus éclairées et de produire de meilleurs résultats, la sous-représentation des femmes à tous les niveaux des processus décisionnels dans les secteurs privés et publics persiste au Canada. Un examen approfondi des bonnes pratiques – mené dans le cadre d'un projet financé par Condition féminine Canada sur l'équité dans la gouvernance – révèle que les pratiques volontaires (politiques officielles concernant la diversité et la représentation féminine au sein des conseils d'administration, objectifs mesurables, comités de nomination, stratégies de recrutement et mandats à durée limitée) ne suffisent pas, à elles seules, pour accroître la parité homme-femme et la diversité au sein des organismes de gouvernance. Les pratiques réglementaires comme celle exigeant que les conseils d'administration « se conforment ou s'expliquent » concernant les objectifs en matière de diversité sont relativement récentes au Canada et doivent encore faire leurs preuves. Des mesures incitatives ou

dissuasives, y compris des mesures financières, exigeraient davantage que de se conformer à la réglementation ou de devoir s'expliquer en cas de non-conformité. Le plus efficace demeure toutefois les pratiques législatives telles que les quotas. Nous recommandons donc que :

- le gouvernement du Canada étudie les pratiques exemplaires internationales concernant l'application de quotas stricts pour favoriser la présence des femmes, des groupes minoritaires et des femmes de groupes minoritaires au sein des organismes de gouvernance, et qu'il adopte des lois pour encourager l'équité en matière de gouvernance.

En tant que dirigeantes des conseils consultatifs provinciaux et territoriaux sur le statut des femmes, nous appelons le gouvernement du Canada à continuer de collaborer étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux sur les enjeux liés à l'égalité des femmes, dont la sécurité économique des femmes. Nous recommandons donc que :

- les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent à consulter les organes consultatifs féminins et à les inclure dans les discussions concernant la pauvreté et la sécurité du revenu de manière à favoriser la création commune de solutions avantageuses pour les femmes et l'ensemble des genres; ce dont tous les Canadiens et Canadiennes pourraient profiter.

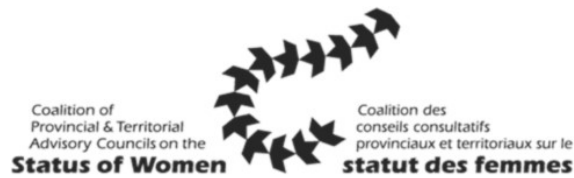
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Amélioration de la sécurité économique des femmes au Canada : perspectives provinciales et territoriales

1. Que le gouvernement du Canada passe rapidement à l'action pour concrétiser sa promesse électorale d'élaborer un « cadre national pour la garde d'enfants qui réponde aux besoins des familles canadiennes, peu importe où elles vivent », et de collaborer « avec les provinces, territoires et communautés autochtones pour commencer à [se] pencher sur un nouveau Cadre national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants qui permettra aux familles canadiennes de bénéficier de services de garde d'enfants de haute qualité, souples et entièrement inclusifs ».
2. Que, dans un monde en constante évolution, le gouvernement du Canada détermine des manières possibles d'accorder des prestations de maternité et des prestations parentales aux femmes et aux hommes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.
3. Que le gouvernement du Canada continue à élaborer et financer des stratégies et des politiques nationales en matière d'infrastructure sociale (pour le logement, le transport, l'alphabétisation, l'alimentation ou la réduction de la pauvreté) qui tiennent compte des questions de genre et de diversité (ACS+) et de leurs effets sur la pauvreté.
4. Que les stratégies nationales relatives au genre, dont la Stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe et la Commission nationale d'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, tiennent aussi compte de la question de la sécurité du revenu dans leurs analyses. Il est particulièrement important pour nous que la sécurité économique des femmes autochtones soit prise en compte comme facteur de la crise des femmes autochtones disparues et assassinées et que les recommandations et les solutions proposées par la Commission nationale d'enquête établissent le lien fondamental entre la sécurité économique des femmes et leur sécurité personnelle. Les effets du patriarcat, de la

discrimination et de la colonisation qui limitent les revenus des femmes causent également de profonds préjudices à leur corps et à leur vie.

5. Que les plans de développement économique et les projets économiques de l'industrie des ressources et de l'industrie extractive soient soumis à des études d'impacts sociaux et culturels tenant compte des enjeux de genre et de diversité.
6. Que le gouvernement du Canada devienne un modèle et un leader en investissant dans la main-d'œuvre de la fonction publique et qu'il adopte une nouvelle version de la *Loi sur l'équité salariale*, qui aurait plus de mordant.
7. Que le gouvernement du Canada étudie les pratiques exemplaires internationales concernant l'application de quotas stricts pour favoriser la présence des femmes, des groupes minoritaires et des femmes de groupes minoritaires au sein des organismes de gouvernance, et qu'il adopte des lois pour encourager l'équité en matière de gouvernance.
8. Que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux continuent à consulter les organes consultatifs féminins et à les inclure dans les discussions concernant la pauvreté et la sécurité du revenu de manière à favoriser la création commune de solutions avantageuses pour les femmes et l'ensemble des genres; ce dont tous les Canadiens et Canadiennes pourraient profiter.



Coalition nationale des conseils consultatifs provinciaux et territoriaux sur le statut des femmes

La Coalition nationale des conseils consultatifs provinciaux et territoriaux sur le statut des femmes a été fondée en 1995, après la dissolution du Conseil consultatif sur la situation de la femme. La Coalition nationale offre un véhicule pour les actions stratégiques sur les enjeux touchant les Canadiennes. Elle est constituée des représentantes des conseils consultatifs provinciaux et territoriaux sur le statut des femmes. Ses membres échangent périodiquement et se rencontrent tous les ans pour discuter des enjeux liés à l'égalité entre les hommes et les femmes partout pays et pour déterminer comment promouvoir les intérêts des femmes.

Les coprésidentes actuelles de la Coalition nationale sont Linda Ross, présidente-directrice générale du Conseil consultatif provincial sur la condition de la femme de Terre-Neuve et du Labrador, et Mari Basiletti, coprésidente du Conseil consultatif sur la condition féminine de l'Île-du-Prince-Édouard.